



Bilan des émissions de gaz à effet de serre  
des préfectures et des sous-préfectures  
de la région PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Année 2012

Ministère de l'Intérieur

## Table des matières

1/ Description de la personne morale concernée .....	4
2/ Description des périmètres organisationnels retenus.....	6
2.1 Les postes d'émissions retenus.....	6
2.2/ Les postes d'émission exclus du BEGES.....	6
2.3/ Présentation des sites inclus dans le GEGES et méthodologie.....	7
2.3.1/ liste des sites inclus dans le BEGES.....	7
2.3.2/ méthode de calcul des GES.....	7
2.3.3/ méthodologie d'élaboration du BEGES.....	7
3/ Année de reporting.....	7
3.1/ Présentation des émissions des gaz à effet de serre par poste.....	7
3.2/ Répartition par département.....	9
3.3/ Éléments d'appréciation sur les incertitudes.....	9
4/ Diffusion du BEGES.....	9
5/ Synthèse des actions engagées et envisagées.....	10

## **Cadre général**

Conformément à l'article 75 de la loi N°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, tous les services de l'Etat sont tenus de réaliser, tous les trois ans, un bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES), ainsi qu'une synthèse des actions envisagées afin de réduire leurs émissions.

Cette réglementation s'applique à l'ensemble du territoire et implique les services centraux et déconcentrés.

Le BEGES est un outil qui permet de calculer les émissions de gaz à effet de serre des différents postes émetteurs d'un site tels que la consommation énergétique, les déplacements, le fret...

L'objectif est ensuite de définir des actions ayant pour finalité de réduire les émissions afin de répondre à l'objectif national fixé dans la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE) du 13 juillet 2005, de diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050. Cet objectif a été réaffirmé dans la loi Grenelle 1.

Par ailleurs, la France s'est engagée sur des objectifs climatiques visant d'ici 2020 à :

- porter à 20 % la part des renouvelables dans les énergies consommées,
- améliorer de 20 % son efficacité énergétique,
- réduire de 20 % les émissions de GES par rapport à 1990.

Les actions à mettre en œuvre s'inscrivent dans une démarche de développement durable visant à limiter l'impact des activités de l'ensemble des sites sur le réchauffement climatique et à maîtriser la dépendance des services à l'utilisation des matières fossiles.

## 1/ Description de la personne morale concernée

L'administration territoriale de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur (PACA) comprend les préfetures et les sous-préfetures de 6 départements : Alpes de Haute-Provence (04) ; Hautes Alpes (05) ; Alpes Maritimes (06) ; Bouches-du-Rhône (13) ; Var (83) ; Vaucluse (84).

La région PACA recouvre une superficie de 31400 Km<sup>2</sup> et s'étend du Rhône à l'ouest, à la frontière italienne à l'Est.

Avec 4,984 millions d'habitants eu 1<sup>er</sup> janvier 2012 , soit 7,8 % de la population française, elle est la 3<sup>ème</sup> région la plus peuplée, en forte croissance depuis 1975, fruit de l'excédent naturel et d'un fort apport migratoire.

70 % de cette population se concentre cependant sur 10 % du territoire et 80 % habite sur le littoral, qui abrite les plus grandes villes régionales. La population de PACA est d'ailleurs très urbanisée, avec un taux de 94,3 % et une périurbanisation très marquée.

Avec un PIB par habitant de 28 861 €, c'est également la troisième région la plus riche.

PACA est desservie par les aéroports de Nice et Marseille, respectivement premier et troisième aéroports de France hors région parisienne, ainsi que 3 aéroports moins importants (Toulon, Avignon, Cannes).

La ligne de train à grande vitesse relie Paris à Marseille en 3 heures et dessert Avignon et Aix-en-Provence.

Les TER PACA comptent un réseau de 1008 Km et environ 64300 voyageurs par jour.

Marseille est la seule ville de la région dotée d'un métro. Elle dispose également d'un réseau de tramway, tout comme Nice.

La région PACA est également une importante région portuaire : le port de Marseille est le premier port de France et de méditerranée et le 4<sup>ème</sup> d'Europe.

Le port militaire de Toulon est la principale base navale française.

Composée de 6 départements, la région compte 3 grandes villes : Marseille, Nice et Toulon.

Les 6 préfetures et 12 sous-préfetures sont rattachées au Ministère de l'Intérieur.

Localisation de la région PACA :



Les 1877 employés sont donc répartis sur les 18 sites administratifs du réseau préfectoral.

## **Adresses**

### Département des Alpes de Haute Provence :

Préfecture : 8 du docteur Romieu, 04016 Digne les Bains cedex  
Sous-préfecture de Barcelonnette , 16, allée des Dames, B.P. 107 04400 Barcelonnette  
Sous-préfecture de Castellane, avenue de la sous-préfecture, 04120 Castellane  
Sous-préfecture de Forcalquier, place Martial Ssicard BP 32 – 04301 Forcalquier cedex

### Département des Hautes – Alpes :

Préfecture : 28 rue St Arey, 05000 Gap  
Sous-préfecture de Briançon, 40 avenue de la République, 05100 Briançon

### Département des Alpes-Maritimes :

Préfecture : CADAM, 147 bvd du Mercantour, 06286 Nice cedex 3.  
Sous-préfecture de Grasse , 3, avenue Général De Gaulle, 06130 Grasse.

### Département des Bouches-du-Rhône :

Préfecture : Place Félix Baret, CS 80001 – 13282 Marseille cedex 06  
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence, 24 rue Mignet,- CS 20758- 13617 Aix-en-provence cedex 1  
Sous-préfecture d'Arles, 16, rue de la bastille -CS 20198- 13637 Arles cedex.  
Sous-préfecture d'Istres , avenue des Bolles -CS 60004- 13808 Istres cedex.

### Département du Var :

Préfecture : Boulevard du 112ème régiment d'infanterie -CS 31209- 83070 Toulon cedex  
Sous-préfecture de Brignoles, Place du palais de justice 83170 Brignoles.  
Sous-préfecture de Draguignan, 1 bvd Maréchal Foch - BP 275 – 83007 Draguignan cedex.

### Département du Vaucluse :

Préfecture : 28, bvd Limbert, Avignon  
Sous-préfecture d'Apt, place Gabriel Péri – 84400 Apt.  
Sous-préfecture de Carpentras, 62 rue dela sous-préfecture – BP 90266 – 84208 Carpentras cedex.

## **Description de l'activité**

Les activités des services préfectoraux concernés par ce bilan des émissions de gaz à effet de serre peuvent se diviser en 6 thématiques :

- Représentation de l'Etat et communication
- Sécurité des personnes et des biens
- Service au public et délivrance de titres
- Respect de la légalité et de l'Etat de Droit
- Intégration sociale et lutte contre les exclusions
- Administration territoriale et développement économique

## 2/ Description des périmètres organisationnels retenus

### 2.1/ Les postes d'émissions retenus

Pour ce premier exercice, les postes d'émissions retenus correspondent aux Scopes 1 et 2. Le Scope 1 comprend les émissions directes, produites par les sources fixes et mobiles, nécessaires aux activités de la personne morale (chauffage, climatisation et véhicules).

Le Scope 2 intègre les émissions indirectes associées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaires aux activités de la personne morale.

Le tableau ci-dessous synthétise les catégories et postes d'émission retenus :

Catégories d'émissions	numéros	Postes d'émissions
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustions
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique
	3	Emissions directes des procédés hors énergie
	4	Emissions directes fugitives
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)
	<b>Sous total</b>	
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid
	<b>Sous total</b>	

### 2.2/ Les postes d'émission exclus du BEGES

Le Scope 3 (autres émissions indirectement produites par les activités de la personne morale) facultatif pour ce premier bilan n'a pas été pris en compte. Il sera inclus dans la démarche pour le prochain bilan.

### 2.3/ Présentation des sites inclus dans le GEGES et méthodologie

#### 2.3.1/ liste des sites inclus dans le BEGES

La liste des sites ayant fait l'objet du présent bilan est établie comme suit : Préfectures, sous-préfectures et résidences du corps préfectoral des départements des Alpes de Haute Provence, Hautes Alpes, Alpes Maritimes, Bouches du Rhône, Var, Vaucluse. Ce qui représente 1 SGAR, 6 préfectures, 14 sous-préfectures.

Fin 2012, les effectifs sont au nombre de 1875 personnes.

### **2.3.2/ méthode de calcul des GES**

Dans la très grande majorité des cas, il est impossible de mesurer directement les émissions de gaz à effet de serre résultant d'une activité donnée.

En effet, si la mesure de la concentration en GES dans l'air est devenue une pratique scientifique courante, ce n'est qu'exceptionnellement que les émissions peuvent faire l'objet d'une mesure directe.

La seule façon d'estimer ces émissions est alors de les obtenir par le calcul à partir de données dites d'activité : distance parcourue par les véhicules, ou litres de gazole facturés, consommation de gaz de chauffage en kwh, etc...

Une convention entre le ministère de l'intérieur et l'association Bilan Carbone (ABC) a permis de convertir ces données d'activité en émissions estimées.

Les chiffres qui permettent de convertir les données observables dans l'entité en émissions de GES, exprimées en tonnes équivalent CO<sup>2</sup> (téquCO<sup>2</sup>) sont appelés des facteurs d'émission.

Données (unité) X facteurs d'émission (téquCO<sup>2</sup>/unité) = émissions de GES (téquCO<sup>2</sup>)

### **2.3.3/ méthodologie d'élaboration du BEGES**

Pour réaliser ce bilan, le choix a été fait de centraliser les données à la préfecture chef-lieu.

Les données départementales agrégées (services administratifs, résidences, véhicules), ont été saisies dans 6 tableurs. Un fichier « Maître » a permis de regrouper l'ensemble des données pour obtenir des résultats agrégés au niveau régional.

## **3/ Année de reporting**

Année de reporting : 2013

Année de référence (permettant dans le futur de comparer les résultats) : 2012

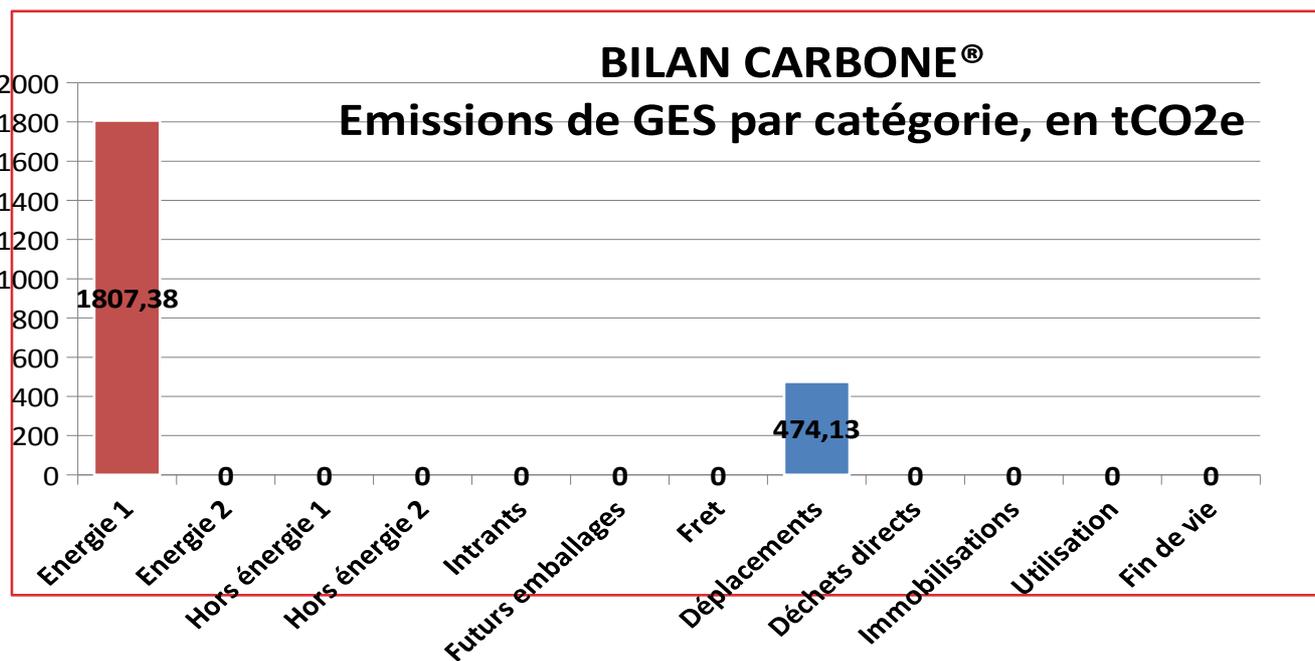
Année du prochain bilan : 2016.

### **3.1/Présentation des émissions des gaz à effet de serre par poste**

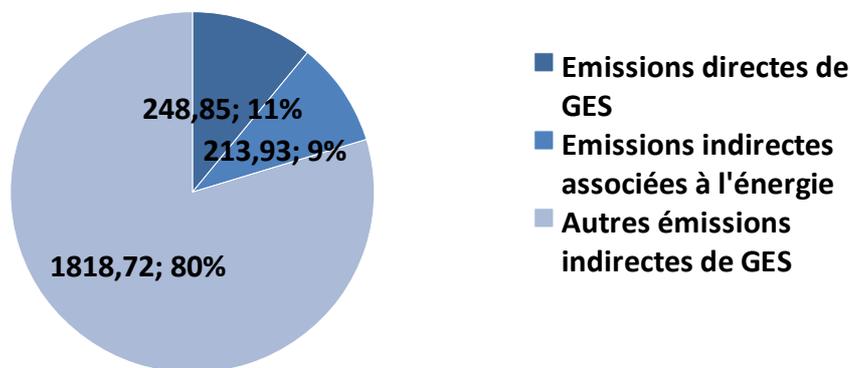
La région PACA a émis 2282 TCO<sup>2</sup> en 2012. Ces émissions sont réparties par type de gaz à effet de serre dans le tableau ci-dessous.

## BILAN GES

Total											
Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	Emissions de GES							Emissions évitées de GES	
			CO2 (tonnes)	CH4 (tonnes)	N2O (tonnes)	Autres gaz (tonnes)	Total (t CO2e)	CO2 b (tonnes)	Incertitude (t CO2e)	Total (t CO2e)	
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	217	0	0	0	220	0	11	0	
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	29	0	0	0	29	2	3	0	
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	0	0	0	0	0	0	0	0	
	4	Emissions directes fugitives	0	0	0	0	0	0	0	0	
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)	0	0	0	0	0	0	0	0	
		<b>Sous total</b>	<b>245</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>249</b>	<b>2</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	0	0	0	0	214	0	26	0	
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, ch	0	0	0	0	0	0	0	0	
		<b>Sous total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>214</b>	<b>0</b>	<b>26</b>	<b>0</b>	
Autres émissions indirectes de GES	8	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7	33	0	0	0	106	-2	10	0	
	9	Achats de produits ou services	0	0	0	0	0	0	0	0	
	10	Immobilisations de biens	0	0	0	0	0	0	0	0	
	11	Déchets	0	0	0	0	0	0	0	0	
	12	Transport de marchandise amont	0	0	0	0	0	0	0	0	
	13	Déplacements professionnels	0	0	0	0	438	0	65	0	
	14	Franchise amont	0	0	0	0	0	0	0	0	
	15	Actifs en leasing amont	0	0	0	0	0	0	0	0	
	16	Investissements	0	0	0	0	0	0	0	0	
	17	Transport des visiteurs et des clients	0	0	0	0	0	0	0	0	
	18	Transport de marchandise aval	0	0	0	0	0	0	0	0	
	19	Utilisation des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0	
	20	Fin de vie des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0	
	21	Franchise aval	0	0	0	0	0	0	0	0	
	22	Leasing aval	0	0	0	0	0	0	0	0	
	23	Déplacements domicile travail	0	0	0	0	0	0	0	0	
	24	Autres émissions indirectes	937	2	0	0	1 274	0	84	0	
			<b>Sous total</b>	<b>969</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 819</b>	<b>-2</b>	<b>158</b>	<b>0</b>



### Bilan GES : Emissions de GES par scope, en tCO2e et en %



### 3.2/ Répartition par département

L'équivalent CO<sup>2</sup> est la mesure la plus couramment employée. Elle est utilisée dans le tableau ci-dessous.

Emissions, t CO2e	04	05	06	13	83	84	Total
% de prise en compte	100%	100%	100%	100%	100%	100%	
Energie 1	257	267	406	585	198	94	1 807
Energie 2	0	0	0	0	0	0	0
Hors énergie 1	0	0	0	0	0	0	0
Hors énergie 2	0	0	0	0	0	0	0
Intrants	0	0	0	0	0	0	0
Futurs emballages	0	0	0	0	0	0	0
Fret	0	0	0	0	0	0	0
Déplacements	60	46	111	145	76	36	474
Déchets directs	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations	0	0	0	0	0	0	0
Utilisation	0	0	0	0	0	0	0
Fin de vie	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>317</b>	<b>313</b>	<b>518</b>	<b>730</b>	<b>274</b>	<b>130</b>	<b>2 282</b>

Voiture particulière mixte essence/gazole moyenne : 0,253 kg CO2e par véhicule.km

Nombre d'employés	127	112	387	703	334	212	1 875
kg CO2e par employé	2 497	2 794	1 337	1 039	820	614	1 217
kg Ce par employé	681	762	365	283	224	167	332
km équivalent en voiture par employé	9 867	11 040	5 285	4 104	3 239	2 425	4 808

### 3.3/ Eléments d'appréciation sur les incertitudes

Le pourcentage des incertitudes présentées sont calculées en tenant compte des incertitudes sur les données ainsi que sur les facteurs d'émission estimées par le logiciel. Les données collectées ne présentent pas d'incertitude particulière puisque découlant de factures ou d'un logiciel de suivi.

### 4/ Diffusion du BEGES

Le BEGES est diffusé sur le site internet régional des services de l'Etat : [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr)  
Responsable du suivi et de la coordination : Mission qualité, préfecture des Bouches-du-Rhône

## 5/ Synthèse des actions engagées et envisagées

Elles concernent chacune des préfectures, à des degrés divers, en fonction de l'état d'avancement des actions déjà engagées dans le cadre du PAE les années précédentes.

### Synthèse des actions

Etat des lieux et propositions de leviers d'action permettant de réduire les gaz à effet de serre

	Actions envisageables	observations
Chauffage : gaz, fioul, chauffage urbain	Instaurer sur l'ensemble des sites un suivi mensuel de la consommation afin de contrôler la consommation	
	Réduire ou couper le chauffage la nuit et le week-end dans les bâtiments administratifs	
	Continuer le plan d'installation des thermostats et le mettre en œuvre sur l'ensemble des sites	
	Continuer l'amélioration de l'isolation des bâtiments, notamment par le changement des huisseries	
	Améliorer la performance énergétique des appareils : changer les chaudières.	Prévu en 2014 dans le 04 et 05.
	Sensibiliser l'ensemble du personnel au gaspillage et à la maîtrise de l'énergie	
	Définir et mettre en œuvre un programme pluriannuel d'actions relatives à l'amélioration de la performance énergétique : renforcement de l'isolation, remplacement des huisseries, ...	
	Rationaliser les implantations en regroupant les espaces de travail.	
Electricité	Continuer d'installer des détecteurs de présence sur l'ensemble des sites	
	Sensibiliser le personnel au gaspillage: extinction des lumières, photocopieurs, ordinateurs, le soir en partant	
	Favoriser l'achat d'équipements présentant les meilleures performances énergétiques	
	Continuer le plan de suppression des lampes halogènes	
	Continuer le plan d'installation des dispositifs d'extinction automatique de l'éclairage	
	Généraliser les ampoules basse consommation	
Climatisation	Favoriser les équipements peu énergivores	
	Respecter la limitation de la température à 26° (art R131-29 du code de la construction et de l'habitation)	
	Favoriser l'utilisation des ventilateurs moins coûteux	

	et moins énergivores que la climatisation	
	Installer des rideaux coupe soleil pour éviter le rayonnement direct dans les locaux	
	Réduire les écarts de température entre l'intérieur et l'extérieur des bâtiments en réduisant la température de la climatisation.	
Déplacements	Favoriser les déplacements en train et transports en commun	
	Favoriser les visio-conférences	Toutes les préfectures sont équipées de visio conférence.
	Favoriser les audio-conférences	
	Encourager le co-voiturage professionnel	
	Encourager l'acquisition de véhicules propres	
	Développer les formations à l'éco-conduite	
Matériels informatiques	Réduire le nombre d'imprimantes individuelles par le non remplacement des imprimantes usagées	
Impressions papier	Développer le remplacement des imprimantes par des appareils multi-fonctions	
	Former plus d'agents à l'utilisation de ces appareils	
	Former les agents au travail dématérialisé	
Fournitures de bureau	Gérer les fournitures de manière unifiée et standardisée au niveau de chaque direction	
	Définir un montant moyen de besoin par agent et communiquer sur la dépense annuelle moyenne par agent	
	Regrouper les commandes pour éviter les livraisons trop fréquentes	